

Sujet : Votre demande de dérogation pour destruction de nids d'Hirondelle à ANVIN

De : "POIRET Isabelle - DREAL Hauts-de-France/SEN/PNB" <isabelle.poiret@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 18/01/2018 09:47

Pour : mairie.anvin@orange.fr

Copie à : "Espèces protégées - DREAL Hauts-de-France/SEN" <especies-protégees.hdf@developpement-durable.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur André Olivier, adjoint au Maire d'Anvin

Monsieur,

Suite aux informations que j'ai fournies à Monsieur Revet, votre architecte pour le projet de travaux d'isolation de bâtiments communaux (voir ci-dessous), j'ai reçu de votre part une demande de dérogation pour la destruction de 20 nids d'Hirondelles comprenant :

- l'imprimé cerfa n°13614*01
- un document cartographique situant l'emplacement des nids à détruire ainsi que des photos de ces nids.

Je vous remercie pour cette transmission

Cependant, il me manque encore certains éléments pour permettre d'envoyer votre dossier pour avis au conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Ils concernent :

- la pose de nichoirs en remplacement des nids détruits

Il faudrait m'indiquer : combien de nichoirs vont être posés et où ils vont être posés.

Je précise que ces nichoirs devront être opérationnels pour permettre la reproduction des Hirondelles en 2018.

Je vous conseille donc de prévoir la pose, avant fin mars 2018, de 17 nichoirs artificiels sur un bâtiment situé à proximité immédiate des bâtiments concernés par les travaux, pour permettre la reproduction des Hirondelles en 2018 (le bâtiment de la mairie me semble a priori adapté pour cela, mais il faudrait voir cela sur place avec un ornithologue sur place)

Puis, une fois les travaux finis, prévoir en plus la pose de 20 nichoirs artificiels à l'emplacement des nids détruits, entre octobre 2018 et avant fin mars 2019.

- le suivi de la fréquentation de ces nichoirs

Aucune indication ne figure actuellement dans votre demande, or le CSRPN demande un suivi sur 5 ans minimum (avec transmission chaque année à la DREAL)

- les informations sur la présence d'Hirondelles aux alentours immédiats afin de préciser l'impact sur la colonie fréquentant les alentours (si les 20 nids détruits constituent tous les nids de la colonie, l'impact est plus fort que s'il existe 30 autres nids sur des bâtiments proches ...)

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir ces informations par retour de mail à cette adresse.

Bien cordialement



Isabelle POIRET

Chargée de protection de la biodiversité

Service Eau et Nature

DREAL Hauts-de-France

Tel : 03.22.82.92.83

mail : isabelle.poiret@developpement-durable.gouv.fr

[Pour nous connaître et accéder à nos sites](#)

Pour l'envoi de pièces jointes supérieures à 4,7 Mo, utilisez [Melanissimo](#)

----- Message transféré -----

Sujet :Re: demande de renseignement pour projet de travaux à ANVIN 62134

Date :Fri, 11 Aug 2017 20:21:07 +0200

De :POIRET Isabelle - DREAL Hauts-de-France/SEN/PNB

[<isabelle.poiret@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:isabelle.poiret@developpement-durable.gouv.fr)

Organisation :DREAL Picardie/SNEP/PNSP

Pour :REVEL ERIC [<archerevet@wanadoo.fr>](mailto:archerevet@wanadoo.fr), PORTOLA Enrique (Adjoint au chef du SNEP) - DREAL Picardie/SNEP [<Enrique.Portola@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:Enrique.Portola@developpement-durable.gouv.fr),

BINCE Frédéric - DREAL Nord-PdC-Picardie/SEN/PNB

[<Frederic.Bince@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:Frederic.Bince@developpement-durable.gouv.fr), GONIDEC David - DREAL

Picardie/SNEP/PNSP [<david.gonidec@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:david.gonidec@developpement-durable.gouv.fr)

Bonjour Monsieur Revet

J'ai bien reçu vos documents et vous remercie de ces envois.

En premier lieu, je vous confirme qu'il est important de ne surtout pas toucher aux nids pendant qu'ils sont occupés par les oiseaux et jusqu'à leur départ en migration. Les effectifs d'hirondelles ont en effet beaucoup baissé ces dernières décennies et il est vraiment important de préserver au maximum les jeunes.

Par ailleurs, comme je vous le précisais dans mon précédent message, les hirondelles et leurs nids sont protégées par la réglementation (Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés).

En revanche, les travaux que vous projetez ne peuvent effectivement pas se faire sans enlever les nids d'hirondelles.

Cet enlèvement nécessite donc l'obtention un arrêté préfectoral de dérogation à la protection des espèces.

Pour cela, il faudra que Monsieur le maire d'Anvin me fasse parvenir une demande de dérogation pour la destruction de ces nids (destruction hors période de reproduction des hirondelles bien sûr).

Cette demande devra comprendre :

- un imprimé cerfa n°13 614 * 01 téléchargeable sur internet ;

- un dossier expliquant la situation des nids (plan + photos), les raisons pour lesquelles la

destruction des nids est nécessaire, et les mesures qui seront mises en œuvre pour pallier la perte des nids (pose de nichoirs par exemple avec suivi de la fréquentation sur quelques années).

Il faudra aussi préciser si d'autres nids hirondelles sont présents dans les alentours et évaluer l'impact de la destruction des nids sur la colonie fréquentant les alentours.

Pour aider à la constitution du dossier, il est fortement conseillé de se faire assister par un ornithologue (d'une association telle que la LPO ou d'un bureau d'études écologiques) pour vous aider dans l'identification de l'espèce d'hirondelle présente (vraisemblablement Hirondelle de fenêtre), la recherche d'autres spécimens aux alentours et la proposition des mesures adaptées au site.

Ce dossier devra être examiné par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel avant que l'autorisation puisse être délivrée.

Voilà ce qu'il en est concernant la démarche administrative.

Parallèlement à cela, s'agissant de bâtiments scolaires, Monsieur le Maire pourrait peut-être profiter de cette démarche pour conduire un projet pédagogique à destination des enfants, ou/et de ses administrés, ou encore valoriser une action en faveur de la protection des Hirondelles dans les médias...

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Cordialement.



Isabelle POIRET

Chargée de protection de la biodiversité

Service Eau et Nature

DREAL Hauts-de-France

Tel : 03.22.82.92.83

mail : isabelle.poiret@developpement-durable.gouv.fr

[Pour nous connaître et accéder à nos sites](#)

Pour l'envoi de pièces jointes supérieures à 4,7 Mo, utilisez [Melanissimo](#)

Le 09/08/2017 à 17:28, "REJET ERIC (par Melanissimo, dépôt robot-melanissimo.csac@developpement-durable.gouv.fr)" a écrit :

Bonjour Madame Poiret,

je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints les documents transmis à la LPO le 18 juillet dernier.

Je pense qu'il y a environ 17 nids occupés ou en construction à la date du 4 juillet 2017.

Je ne sais pas si il y a d'autres nids aux alentours et je poserai la question à Monsieur le Maire (en congés actuellement) et qui a peut-être des informations.

Merci de me confirmer la bonne réception des documents.

Je reste à votre disposition.

Cordialement.

Eric REVET Architecte DESL
23, rue des Carmes
62130 St. Pol/Ternoise.
tél: 03.21.03.47.34
mobile: 06.12.06.90.90